



Mattenhofstrasse 33
CH-3007 Bern
Tel. 031 381 12 19

info@unite-ch.org
www.unite-ch.org

Schweizerischer
Verband für Personelle
Entwicklungs-
zusammenarbeit

Swiss association for
the exchange of
personnel in development
cooperation

Association suisse pour
l'échange de personnes
dans la coopération
internationale

Asociación Suiza para el
intercambio de personas
en la cooperación
internacional

Associazione Svizzera per lo
scambio di persone
nella cooperazione
internazionale

Associação Suíça para o
intercâmbio de pessoas
na cooperação
internacional

Politique de travail en réseau

Identité

Unité, l'Association suisse pour l'échange de personnes dans la coopération internationale, est active en tant qu'association faitière des organisations engagées dans la coopération par échange de personnes. D'une part, unité représente – à travers la sensibilisation, la communication publique et la collaboration dans les cercles de politique de développement ("advocacy") - les intérêts de la coopération par échange de personnes. D'autre part, elle est un lieu d'échanges et de formation permanente pour ses membres.

Unité poursuit les objectifs principaux suivants :

- L'échange de personnes dans la coopération internationale est reconnu comme une forme spécifique et efficace de coopération au développement, avec ses avantages clairs en relation à la politique de développement et à une approche socio-politique, tel que formulé dans l'image directrice de l'Association.
- La coopération par échange de personnes priorise un développement basé sur le partenariat.
- La coopération par échange de personnes transmet des points de vue pertinents - tant du point de vue de la politique intérieure que de la politique de développement – reflétant un monde en paix, plus juste et où est appliquée une gestion durable des ressources naturelles.
- Dans le cadre de l'association, les savoirs et les expériences sont échangés et mis en valeur.

Membres et affiliation

Unité est une association au sens du droit suisse, neutre sur les plans politique et confessionnel. En sont membres des organisations privées, ecclésiales et non-ecclésiales, qui travaillent dans la coopération au développement, à travers l'engagement de personnes dans des pays défavorisés du Sud et de l'Est (Dans la suite du document l'appellation „Sud“ inclut les pays de l'Est.), ainsi qu'à travers un engagement en Suisse. L'affiliation est définie dans les statuts, l'image directrice et les critères d'affiliation. L'orientation stratégique de l'échange de personnes dans la coopération internationale est présentée dans le document de base "L'échange de personnes dans la coopération au développement : une contribution actuelle à la coopération internationale". Selon ces paramètres, unité poursuit une large base d'affiliation. L'affiliation à Unité est la condition pour le cofinancement par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) cor-

respondant à l'accord cadre lequel définit les autres conditions, procédures et définitions institutionnelles et qualitatives.

L'objectif commun de tous les membres d'unité est un monde,

- dans lequel toujours moins d'êtres humains vivent dans la pauvreté,
- dans lequel la paix, la justice et un usage durable des ressources naturelles sont promus,
- dans lequel les droits de l'homme sont respectés.

Prestations et collaborations

Les prestations essentielles de l'association faïtière correspondent à :

- **Importance de la coopération par échange de personnes dans la politique de développement:** Cette forme de coopération vit de perspectives de partenariat au sens d'une plus grande réciprocité Nord – Sud – Nord et Sud – Sud. Dans cette optique, une collaboration de partenariat de meilleure qualité entre le Sud et le Nord est rendue possible par l'apprentissage exemplaire, la relation à la base, le partage des réalités professionnelles et personnelles et des critères de qualité. Cette valeur ajoutée est mise en évidence, au Nord comme au Sud, à travers des expériences innovatrices. Pour se faire, unité analyse critères et tendances dans une perspective d'avenir.
- **Synergie:** La coopération d'unité et de ses membres avec des acteurs nationaux et internationaux doit amplifier et approfondir les réseaux en relation à la politique de développement en général, ainsi qu'aux défis particuliers de la l'échange de personnes dans la coopération internationale. Dans cette perspective, la sensibilisation et le lobbying jouent un rôle significatif.
- **Qualité:** L'échange et la formation permanente, entre membres et avec d'autres acteurs, sur les thèmes de l'échange de personnes dans la coopération internationale et sur la politique de développement en général sont des préoccupations de base. Dans la mesure des possibilités, un soutien adapté à la demande est apporté aux membres dans leur processus de « institution building »
- **Fondement:** Le dialogue institutionnel et thématique avec la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) est le garant d'un développement de programmes harmonieux avec l'Etat suisse. L'attention portée à la diversité est le défi principal de la vie et de la gestion de l'association. Le secrétariat central garantit la communication, la coordination et l'administration de l'association faïtière.

Organisation

Les tâches des organes de l'association faïtière (assemblée générale, comité, secrétariat central) sont définis dans les statuts. Dans ses activités, le secrétariat central, dirige de manière professionnelle, peut s'appuyer sur des groupes de travail internes et externes, sur des commissions et des mandats, de même que sur les ressources des membres. Cependant, il sera veillé à une représentation équi-

librée des différentes régions linguistiques et orientations de politiques de développement.

Finances

Unité est une association faîtière à buts non lucratifs. La gestion économe des moyens disponibles, de même que les réserves mises de côté en vue d'une sécurité institutionnelle, sont documentées de façon transparente et contrôlées par une instance de révision externe. L'association faîtière reçoit un cofinancement maximal de 50% de la part de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC). Pour ne pas entrer en concurrence avec ses membres, unité ne se profile pas sur le marché national de la récolte de fonds. Dans un cadre limité, unité peut apporter des prestations à des tiers, pour autant qu'elle n'entre pas ainsi en concurrence avec certains des membres.